

**Déclaration de franchissement de seuils**  
**(articles L. 441-1 du code monétaire et financier et décret n°2005-1744 du 30 décembre 2005)**

**EURONEXT N.V.**  
(Eurolist)

Par courrier du 11 avril 2007, complété par un courrier du 19 avril, la société de droit du Delaware NYSE Euronext a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société EURONEXT NV qu'elle contrôle (1), le 4 avril 2007, les seuils de 10%, 20%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société Euronext Paris SA et détenir à titre indirect, 8 528 233 actions Euronext Paris SA représentant autant de droits de vote, soit 99,75% du capital et 99,99% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la prise de contrôle par NYSE Euronext de la société de droit néerlandais EURONEXT NV dans le cadre de l'offre publique mixte visant les actions de cette société (3), EURONEXT NV étant elle-même l'unique actionnaire d'Euronext Paris SA, société ayant la qualité d'entreprise de marché.

- 
- (1) La société NYSE Euronext a précisé détenir 102 898 263 actions EURONEXT NV représentant autant de droits de vote, soit 91,42% du capital et 92,20% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 112 557 259 actions représentant 111 603 372 droits de vote).
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 8 549 256 actions représentant 8 528 241 droits de vote.
  - (3) Cf. notamment D&I 207C0579 en date du 30 mars 2007 et 207C0610 en date du 4 avril 2007.